

# EMPLACEMENT DE CAMPING



## Contrat de Réservation



NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

CODE POSTAL : .....

VILLE : .....

PAYS : .....

PORTABLE : .....- .....- .....-.....-.....

E-mail : .....@.....

AGE : ..... ans

Date d'ARRIVEE : ..... / ..... / 2020

Date de DEPART : ..... / ..... / 2020

NOMBRE DE PERSONNES :

..... ADULTES ET ADOLESCENTS

..... ENFANTS DE 3 à 11 ans (inclus)

..... ENFANTS de MOINS de 3 ans

NB : Les emplacements sont limités à 6 personnes max

CHIEN(S) : .....

CHAT(S) : .....

<input type="checkbox"/>	CARAVANE
<input type="checkbox"/>	TENTE(S) NOMBRE : .....
<input type="checkbox"/>	CAMPING-CAR

SOIT ..... Nuits

NOM des accompagnants	PRENOM des accompagnants	Date de naissance pour mineurs

Un seul véhicule est admis sur l'emplacement



IMMATRICULATION : .....

Tout véhicule supplémentaire devra obtenir l'autorisation de la gérance pour pénétrer dans le camping  
A votre arrivée, un badge personnel et incessible vous sera remis pour rentrer et sortir du camping avec votre véhicule  
Dépot de garantie 10€ (espèces) à verser lors de la remise du badge, restitués le jour du départ.

J'ai lu et j'accepte les conditions de réservation mentionnées au verso.

Je joins la somme de 100 € (cent euros)  
à titre d'arrhes pour confirmer la réservation

Chèque

CB (sur le site)

Chèques Vacances

CB par terminal

Date :     /     / 2020

Signature :

TOUS NOS EMBLEMENTS SONT AVEC L'ELECTRICITE (10A)  
 NOS BORNES NECESSITENT UNE PRISE EUROPEENNE (NON FOURNIE) // PREVOIR UNE RALLONGE (30m)  
 LE PORT DU SHORT DE BAIN EST INTERDIT DANS L'ENCEINTE DE LA PISCINE.  
 LE MAILLOT OU BOXER DE BAIN EST OBLIGATOIRE.  
 LES JOURNEES SONT COMPTEES DE MIDI A MIDI.  
 NB : La réception est fermée le week-end de 13h00 à 15h00 & en semaine de 13h00 à 16h00



**Camping Saint-Méen**



34350 Valras-Plage Vendres



Téléphone : 0033-(0)4-99-41-03-51

Télécopie : 0033-(0)9-89-13-17-45

E-mail : [reception@camping-saint-meen.fr](mailto:reception@camping-saint-meen.fr)

Site: [www.camping-saint-meen.fr](http://www.camping-saint-meen.fr)



## Tarifs Emplacement 2020

### Caravane/Tente — Caravaning/Tent

<b>DATES</b> 	<b>2 pers. / nuit</b> <b>2 people / night</b> 	<b>Pers. Sup. / nuit</b> <b>Extra person / night</b> 	<b>Enfant / nuit</b> (3 à 11 ans) <b>Child / night</b> (3/11 years old) 	<b>Animal</b> Chien / chat <b>Pet</b> Dog / cat 	<b>Bracelet</b> par personne <b>Wristband</b> per person 
04 / 05 / 06 / 09	18€	4€20	3€20	3€00	1€50
01/07 - 13/07	26€	5€20	3€20	3€00	1€50
13/07 - 31 /07	39€	6€90	4€20	3€50	1€50
31/07 - 18/08	47€	6€90	4€20	3€50	1€50
18/08 - 23/08	35€	6€90	3€20	3€50	1€50
23/08 - 31/08	26€	5€20	3€20	3€00	1€50

### Électricité (10A) Inclus

(nécessite adaptateur européen et rallonge 20 m)

### Electricity (10A) included

(European electrical adapter needed & a 20 m. extension cable)

**Chien admis / Dog allowed**

Sauf catégorie 1 et 2 / But categories 1&2



## CONDITIONS DE RESERVATION

**Article 1** : Toute réservation implique l'acceptation du règlement intérieur et des tarifs en vigueur pour l'année. Le client réservataire ne bénéficie pas du droit de rétractation conformément aux articles L-221-5 et L-221-28 du code de la consommation.

**Article 2** : La location est nominative et ne peut être transmise par le client réservataire.

**Article 3** : Seules les réservations dont le montant total de la location de l'emplacement excède 100 € (cent euros) en juillet-août sont acceptées.

**Article 4** : La réservation ne sera enregistrée qu'après réception du contrat entièrement complété, signé et accompagné d'un **chèque d'arrhes de 100 €** (cent euros). Elle ne sera effective qu'après confirmation écrite du camping.

**Article 4bis** : Toute modification des dates de séjour devra faire l'objet d'un nouveau contrat par écrit.

**Article 5** : Le montant du séjour est calculé d'après les dates de réservation mentionnées au présent contrat. Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'arrivée retardée.

**Article 6** : Les dates du séjour ne sont plus modifiables dans les trois semaines qui précèdent le jour d'arrivée.

**Article 7** : Le solde du séjour doit être réglé le jour de l'arrivée.

**Article 8** : Un remboursement partiel en cas de départ anticipé ne sera possible qu'en cas de motif légitime (décès, hospitalisation...) sur justificatif écrit ou en cas de force majeure (destruction du matériel de camping suite à une intempérie par exemple).

**Article 9** : En cas d'arrivée retardée, le camping doit être informé par écrit du moment de l'arrivée.

En cas de non information, l'emplacement pourra être reloué le lendemain (dès midi) qui suit le jour d'arrivée mentionné au contrat.

**Article 10** : Les chiens doivent être tenus en laisse et avoir été vaccinés (carnet obligatoire).

**Article 11** : Les **barbecues** à charbon et feux de bois sont formellement **interdits**.

**Article 12** : Le camping n'est pas responsable des vols ou des dégradations commises sur les biens des campeurs. Des coffres-forts sont mis à disposition de la clientèle à la réception.

**Article 13** : Le silence est exigé à partir de **23h30 et jusqu'à 7h30**. En cas de manquement répété à cette obligation, le campeur pourra être expulsé.

**Article 14** : Le portail est fermé **de minuit à sept heures du matin** et ne pourra être ouvert la nuit que pour urgence médicale.

**Article 15** : L'accès à la piscine est gratuit et strictement réservé à la clientèle du camping. Le port du maillot de bain est obligatoire dans l'enceinte de la piscine. Les shorts et caleçons sont interdits.

Il est également interdit d'y manger. La seule boisson autorisée est l'eau (bouteille en plastique obligatoire).

**Article 16** : Il ne sera autorisé qu'**un seul véhicule** par emplacement, même pour charger ou décharger, ainsi que six personnes maximum dont au moins un majeur. Les mineurs non accompagnés d'au moins un adulte de leur famille doivent envoyer une autorisation parentale avec le contrat de réservation.

**Article 17** : Les visiteurs doivent être signalés à la réception au moment de leur arrivée (port d'un **bracelet visiteur obligatoire, 5 €/jour**). L'accès au camping pourra leur être refusé pour des raisons de sécurité.

Leur véhicule doit stationner à l'extérieur du camping. La piscine leur est interdite.

**Article 18** : Les sommes versées d'avance étant des arrhes, elles ne seront pas remboursées. En cas d'annulation par le camping, les arrhes seront restituées au double, selon l'article L-214-1 du code de la consommation.

**Article 19** : Pour votre sécurité, **port du bracelet est obligatoire (1€50/ personne)** durant toute la durée de votre séjour dans l'enceinte du camping (y compris la piscine).